

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2018

GOUVERNANCE DE LA ZONE EURO - (N° 970)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression tient compte des précisions apportées par la Commission européenne dans la proposition législative relative au mécanisme européen de stabilisation des investissements publiée le 31 mai 2018.